



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

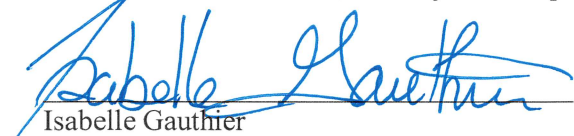
QUE :

Lors de la séance régulière tenue le 8 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le **Règlement numéro 245-2025 modifiant le règlement de zonage numéro 139-2015 afin d'autoriser de nouveaux usages à l'intérieur de la zone industrielle I-3.**

Ce projet de règlement vise à modifier la grille des spécifications du règlement de zonage afin d'autoriser les ateliers d'artiste ainsi que les usages résidentiels comportant un maximum de deux logements par bâtiment à l'intérieur de la zone industrielle I3 qui est délimitée à l'intersection de la rue Tessier Est et du chemin de l'Île-Grandbois.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

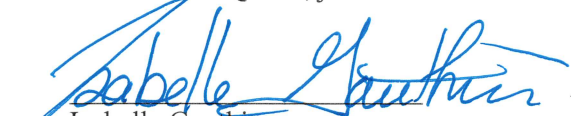
DONNÉ à Saint-Casimir, ce 18e jour de septembre 2025.


Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 18 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

